

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un C. E. S. de 900 élèves a été programmé au Chaudron pour 1975 sur un terrain en cours d'acquisition par la Municipalité et situé dans le secteur de la Jamaïque.

La construction de cet ensemble va aller de pair avec la réalisation de différentes installations sportives comprenant :

- 3 plateaux d'Education Physique ;
- 1 lancoir collectif ;
- 1 piste circulaire de 333 mètres ;
- 1 terrain de football à l'intérieur de la piste ;
- 3 aires couvertes de la surface d'un gymnase de type C.

En ce qui concerne ces plateaux d'Education Physique, deux hypothèses nous sont offertes :

1) - en premier lieu, ils deviendront municipaux : ce qui nous contraindrait à prévoir d'une part le complément de crédits nécessaires à leur réalisation (30 % du coût des travaux) et d'autre part à assurer par la suite leur gestion (il reste bien entendu que nous gardons l'avantage d'établir le planning de répartition des horaires/pour non-scolaires en dehors des heures prévues pour les élèves.

les

2) - dans la deuxième solution, ils seront étatisés : la construction et la gestion seront alors confiées à l'Etat. En contrepartie, nous perdrons le bénéfice de la répartition du terrain pendant les heures autorisées pour le public (le Vice-Rectorat et le Directeur de l'Etablissement ayant la charge de cette distribution).

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Vous avez vu les deux propositions faites au sujet des installations sportives du Chaudron. D'une part, elles sont municipalisées, c'est-à-dire que la Jeunesse et Sports subventionne ces installations à 75 % et nous devons fournir le complément, à raison de 25 % ; d'autre part, le fonctionnement de ces installations nous incombe. Cela est la première solution. En contrepartie de ces prestations, évidemment, nous gardons le contrôle, l'entretien et l'utilisation de ce terrain. Dans la deuxième solution, ces installations sont étatisées. L'Etat prend en charge et son financement total et son fonctionnement, mais, en contrepartie, le terrain sert uniquement au C.E.S. Si la Commission des Finances s'est prononcée en faveur de cette deuxième formule, ce n'est pas parce que la Commune de Saint-Denis renonce à ses prérogatives pour ainsi dire, celles de donner à l'Etat entièrement le bénéfice du Stade. A chaque fois qu'il a fallu construire un stade - au Butor par exemple - qu'il a fallu municipaliser les installations, nous l'avons fait, parce qu'il y avait une population autour qui les utilisait à plein temps. Dans le cas présent, le C.E.S. est situé près de la Jamaïque, près du T.C.D. et il n'y a pas de population alentour, ce qui fait que les installations sportives ne seront utilisées que par les seuls scolaires. En conséquence, nous ne voyons pas l'utilité de prendre une participation et au financement et au fonctionnement de ces installations.

Suivez-vous l'avis de la Commission des Finances ?

M. LICHARDY. - A combien s'élève le montant des travaux ?

LE MAIRE. - Il s'agit là simplement d'adopter le principe.

M. TESSIER. - La grosse question de l'entretien n'est pas à dédaigner.

LE MAIRE. - S'il fallait le faire, parce qu'il y avait autour une population, nous l'aurions fait. Nous l'avons déjà fait pour le Butor, le Chaudron. Mais, dans le cas présent, cela ne semble pas conforme à une gestion normale des deniers publics que d'engager la Municipalité dans des frais pareils qui ne serviront qu'aux seuls élèves d'un C.E.S. d'Etat.

M. Eric BOYER. - Personnellement, je penche pour la première solution, ne serait-ce que pour l'utilisation du terrain de foot-ball qui sera à l'intérieur de l'Etablissement. Actuellement, nous avons des équipes de foot-ball qui sont obligées de s'entraîner à l'extérieur de la Ville. Or, je ne pense pas que ce terrain sera utilisé en dehors des heures de cours.

LE MAIRE. - Il sera utilisé en dehors des heures de cours, mais en majeure partie par les élèves.

M. Eric BOYER. - L'expérience prouve que les terrains à l'intérieur des bâtiments ne sont pas utilisés en dehors des heures de classe. Pendant les week-end nous avons de nombreuses équipes qui ont besoin de terrains pour s'entraîner.

LE MAIRE. - Nous avons prévu beaucoup de terrains par ailleurs, au Chaudron (3), à la Bretagne, au Bois de Nêfles, à Moufia. Il y a peu de villes de 100 000 habitants en Métropole qui ont autant de terrains.

M. Eric BOYER. - Peu de villes ont 70 000 jeunes, Monsieur le Maire, c'est cela notre problème.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Monsieur Eric BOYER s'étant abstenu, le Conseil Municipal, à la majorité, se prononce en faveur d'une étatisation des installations sportives du C.E.S. du CHAUDRON.

§

§

§

In
Christophe, le 7 Août 1973
Bon de l'Etat
Le Secrétaire Général
copie : S. Haut
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Peyron